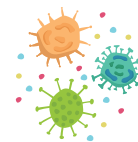


PROCÉDURE

TIAC – Toxi-Infection Alimentaire Collective



Étape	Qui ?	Action
1. Alerte immédiate	Directeur·rice / REV	Prévenir immédiatement : ARS 08 25 811 411 ars75-alerte@ars.sante.fr DDPP ddpp@paris.gouv.fr Service Santé Scolaire 01 43 47 74 50 dsp-santescolaire@paris.fr CASPE, DASCO/SRS dasco.srspoletechnique@paris.fr Caisse des Écoles 01 53 39 16 75 direction@caissedesecoles20.com).
2. Fiche de renseignement	Directeur·rice / REV	Remplir et transmettre à l'ARS et à la DDPP.
3. Conservation des preuves	RO / agents	Isoler les plats témoins, conserver menus et documents de traçabilité.
4. Coopération	Tous	Faciliter l'enquête sanitaire (accès aux locaux, explications, documents).
5. Suivi	Directeur·rice / Caisse des Écoles	Maintenir le lien avec les autorités sanitaires jusqu'à clôture de l'enquête.